



NEGOCIATIONS FONCTION PUBLIQUE

Lundi, 18 avril 2005

Le premier élément notable est que le ministre a renoncé à son projet « d'accord de méthode » pour proposer ce qu'il a appelé de « l'unilatéral concerté et attentif », c'est à dire un engagement du gouvernement sur un programme de négociations pour 2005-2006.

Le premier engagement est celui d'une négociation salariale pour 2006 au début de l'automne 2005 avec un « échange de vues » en juin. Il propose également des négociations sur la « modernisation de la fonction publique et des grilles indiciaires » commençant en mai et terminant en décembre avec comme priorités la grille du C et celle de « l'encadrement ». Par ailleurs un groupe de travail sur les non titulaires devrait se tenir au printemps ; des discussions sur la formation initiale et continue entre novembre 2005 et juin 2006 et sur le dialogue social en 2006 ; la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait être traitée en 2006.

Le ministre a cependant refusé d'intégrer deux sujets dont nous étions porteurs comme une majorité d'organisations syndicales : les retraites (notamment sur la question des femmes) et la protection sociale complémentaire des fonctionnaires.

La position unitaire exprimée par au moins 5 organisations a donc contraint le ministre à bouger de ses positions et intégrer partiellement nos exigences. Il n'en reste pas moins que le calendrier, notamment des négociations salariales, n'est pas satisfaisant, que le contenu de certains sujets de négociation est pour le moins ambigu (notamment sur la grille) et que la liste est incomplète.

Cela nécessite de maintenir et amplifier le rapport de forces à la fois pour faire bouger le calendrier et la liste des sujets et pour peser sur le contenu des négociations.

Ps : la FSU a interpellé le ministre sur le lundi de Pentecôte (cf. Pour Info 314); réponse : le Premier Ministre va nous répondre par écrit !

Les organisations syndicales de fonctionnaires CGT - FO - UNSA - FSU - CFTC

Écrivent à Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique...

... et au Premier ministre

Le 15 avril 2005

Le 14 avril 2005

Objet : Négociations

Monsieur le ministre,

Vous avez fait part de votre volonté d'engager un cycle de négociations permettant d'aborder de façon constructive les dossiers les plus sensibles et les plus urgents dans les trois versants de la Fonction publique.

Vous avez proposé aux fédérations de fonctionnaires de vous faire connaître leurs priorités, ce que chacune a pu faire par écrit et de vive voix.

De fait, nous vous demandons ensemble de vous engager dès le 18 avril à ouvrir des négociations prioritairement sur les deux sujets suivants :

1 - Mesures salariales générales.

1-1 Nous souhaitons entamer dès maintenant des négociations salariales sur la valeur du point d'indice pour 2006.

1-2 Le contentieux salarial 2000-2004, qui représente une perte de 5 % de la valeur du point d'indice, doit être abordé par la même occasion.

2 - Refonte de la grille indiciaire commune dans la fonction publique.

Les différents sujets composant cet important dossier comprennent des échéances urgentes (fusion des échelles 2 et 3) et d'autres nécessitant un délai suffisant pour en assurer le traitement.

Pour les organisations signataires, la réunion programmée le 18 avril 2005 doit être l'occasion pour le gouvernement d'annoncer les décisions d'ouverture de négociation sur les thèmes ci-dessus et de fixer le calendrier qui accompagne ces décisions.

Objet : Lundi de Pentecôte

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez pris la décision d'imposer aux salariés une journée de travail gratuit au nom de la solidarité avec les personnes âgées et dépendantes. L'allongement de la durée du travail ou la remise en cause de la réduction du temps de travail relève d'une conception inacceptable de la solidarité qui fait supporter l'effort aux seuls salariés ; la solution devrait consister à faire contribuer de façon équitable l'ensemble des revenus dans le cadre d'une protection sociale solidaire améliorée.

Le déroulement du lundi de Pâques a montré les problèmes que pose cette décision unilatérale ; il a permis également de confirmer l'opposition qu'elle rencontre au sein de la population, des élus, des salariés, des personnels des services publics. Le résultat en a été le gâchis, le gaspillage, les dépenses et l'obligation de présences inutiles dans un certain nombre de services publics.

Nous vous demandons de renoncer à cette mesure et d'ouvrir des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité.

Nous vous informons que nous sommes résolus à faire du 16 mai une journée d'action n'excluant pas la grève.

Plan Borloo

Décret pour la mise en place des dispositifs de réussite éducative : Position de la FSU

Le présent décret est censé donner un cadre juridique aux dispositifs de réussite éducative que le ministre de la cohésion sociale souhaite promouvoir. Nous avons dans un précédent CSE évoqué nos critiques voire nos doutes sur l'ensemble de la loi de cohésion sociale.

Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur ce décret, alors que la création d'équipes éducatives est déjà en cours ... C'est donc sur l'ensemble du dispositif que nos remarques porteront aujourd'hui. En effet de nombreuses questions restent donc en suspens.

La première interrogation concerne l'articulation entre les dispositifs déjà existants et la création des équipes de réussite éducative ? On nous assure qu'il n'y aura pas substitution mais les différents dispositifs seront-ils cloisonnés ? Vous nous demandez de nous exprimer sur la mise en place de structures juridiques sans qu'aucun bilan approfondi soit présenté sur la situation des enfants et des adolescents en difficulté et les politiques mises en oeuvre pour leur venir en aide.

Qu'advient-il des dispositifs reposant sur des partenariats existants actuellement ? On peut aussi légitimement s'interroger sur l'articulation qu'il y aura entre ces dispositifs et la mise en place des heures de soutien prévue dans la loi d'orientation pour l'école fraîchement votée.

La seconde interrogation porte sur la nature des tâches confiées aux enseignants : ces dispositifs qui s'adressent aux "enfants de 2 à 16 ans" prévoient que "la communauté éducative" fasse un repérage au sein des établissements. Pourquoi confier "le repérage" aux enseignants, s'il s'agit de traiter la difficulté hors temps scolaire, en éludant le problème des effectifs enseignants, du temps nécessaire au travail en équipe, du renforcement des équipes REP ZEP, par exemple ?

A ce propos, nous attirons votre attention sur la question de la confidentialité des informations mais aussi sur le secret professionnel auxquelles sont liées certaines professions, et sur notre attachement à faire respecter les droits des jeunes et de

leur famille. En tout état de cause, nous vous demandons de mener une réflexion sur la mixité sociale et sur les dispositifs de REP ZEP, les collègues investis dans ces dispositifs vivent aujourd'hui une véritable situation d'abandon et il est urgent de relancer une politique éducative ambitieuse partout où se concentrent toutes les difficultés.

La troisième série de questions porte sur l'ensemble des personnels spécialisés, de santé, sociaux, psychologues, intervenant dans les écoles et les établissements. Ils sont en nombre insuffisants, parfois inexistant, ils n'ont pas toujours les moyens d'assumer leurs missions dans de bonnes conditions. Les infirmières, les assistantes sociales et les médecins scolaires sont partie intégrante du service public d'éducation et à ce titre ils doivent être présents auprès de tous les élèves indépendamment de leurs lieux de scolarisation. Nous sommes attachés à leur présence et nous demandons que leur nombre soit augmenté. Si le dispositif de "réussite éducative" peut compléter son action, il ne peut venir en remplacement.

Enfin, vous connaissez la préoccupation permanente de la FSU et d'autres, de lutter contre les disparités territoriales qui se sont installées de manière durable dans le paysage social. Or ce projet qui repose essentiellement sur l'initiative locale et sur le co-financement n'est pas rassurant de ce point de vue. Quelle est la place respective des élus locaux et des institutions en matière de financement ? Quelle régulation est prévue par l'Education Nationale et par le Ministère de la Ville ? Quelle sera la pérennité des sommes engagées ?

Pour la FSU, la réussite de tous les élèves nécessite une véritable transformation de l'école. S'il est utile de s'attaquer sur les difficultés d'ordre sanitaire, culturelle plus généralement éducatives des jeunes et des familles, les actions impulsées et mises en place durant et hors temps scolaires doivent être menées en coordination en respectant le rôle de chacun, notamment de l'Education Nationale.

Communiqué après l'incendie meurtrier de l'Hotel Opéra à Paris

La FSU tient à exprimer son émotion suite à l'incendie meurtrier de l'Hotel Opéra à Paris et s'incline devant la douleur des victimes et de leurs proches.

Afin qu'un tel drame ne se reproduise plus, il est indispensable de mettre fin à la situation des mal-logés, et tout particulièrement de ces centaines d'enfants qui ne connaissent que les hôtels et les logements insalubres et dangereux. La prise en charge sociale et éducative de ces familles et de leurs enfants est rendue bien souvent impossible par les conditions inacceptables de leur hébergement.

Nous partageons les inquiétudes quant à l'avenir des sinistrés et demandons que tout soit fait par les pouvoirs publics pour qu'ils soient relogés et régularisés.

La FSU s'associe aux demandes qui vont en ce sens et au rassemblement qui aura lieu ce soir lundi 18 avril devant l'Hôtel pour demander

- Le relogement immédiat et la régularisation de tout les sinistrés
 - L'application de la loi de réquisition, alternative aux hôtels et aux foyers
 - L'arrêt des expulsions sans relogement pour cesser d'alimenter la précarité du logement
- la réelle mise en oeuvre du droit au logement, qui suppose un plan massif de construction de logements sociaux, ainsi qu'une augmentation des prestations d'aide au logement

Paris le 18 avril 2005

Appel pour la semaine européenne d'action en éducation

Nous, acteurs de l'éducation, mouvements, organisations, syndicats, associations et différentes composantes de la société civile qui ont participé au Forum Social Européen de Londres, proposons à toutes les organisations concernées par l'éducation en Europe l'appel suivant :

Cet appel est adressé à tous les citoyens, au personnel travaillant dans les écoles et les universités, aux lycéens, aux étudiants, aux familles, au monde de la culture, de la science, de l'art et du spectacle, aux parlementaires, aux élus, aux organisations syndicales et associatives.

Nous réaffirmons les principes de la Plateforme mondiale de lutte adoptée par la Charte du Forum de l'Education en 2001 et par le troisième Forum Mondial de l'Education en 2004.

1/ L'éducation est un bien public mondial prioritaire et un droit humain inaliénable qui influence toute la vie des gens

2/ Ce droit est essentiel pour l'accès à d'autres droits, pour la construction de valeurs basées sur la solidarité, pour l'émancipation et la pratique de la citoyenneté

3/ Les politiques publiques doivent assurer la réalisation de ces droits

4/ C'est un devoir de l'état de garantir, de manière universelle et gratuite, sans discrimination ni exclusion, le plein droit à une éducation publique émancipatrice, à tous les niveaux et sous toutes ses modalités du préscolaire à l'université.

C'est pourquoi nous sommes contre toute politique néolibérale en éducation et en formation, comme celle que pourrait induire notamment la directive Bolkestein.

- ♦ Contre la subordination de l'éducation aux besoins du marché
- ♦ Contre la précarisation des personnels travaillant dans les écoles
- ♦ Contre le renforcement des inégalités sociales
- ♦ Contre l'appauvrissement et la dilution des programmes qui prive la majorité du plein accès à la culture

C'est pourquoi l'éducation, comme droit inaliénable de tous, doit être un service public de grande qualité.

- ♦ Pour la réussite, la qualification et l'épanouissement de tous les jeunes.
- ♦ Pour l'égalité filles/garçons.
- ♦ Pour une formation de haut niveau et de meilleures conditions de travail pour tous les employés du secteur de l'éducation.
- ♦ Pour une augmentation des investissements publics dans l'éducation (au moins 7 % du PNB).
- ♦ Pour la pensée critique et la citoyenneté active.
- ♦ Pour une recherche et un enseignement supérieur mis prioritairement au service de la création et de la diffusion démocratique des savoirs.
- ♦ Pour l'intégration des jeunes à besoins particuliers, des immigrants et des réfugiés.
- ♦ Pour la participation, la démocratie et les droits

des jeunes.

- ♦ Pour la participation, la démocratie et les droits des élèves et des jeunes.
- ♦ Pour la réduction des dépenses de guerre et l'augmentation des budgets de l'éducation.
- ♦ Pour la promotion de la paix, de la coopération, de la solidarité, pour les droits humains sans discrimination .

C'est dans cette perspective que les écoles et les établissements d'enseignement supérieur et tous les espaces d'éducation doivent devenir un lieu public démocratique et collectif qui accueille, reconnaisse, valorise et crée des relations entre les différents acteurs (enseignants, étudiants, parents et la communauté).

C'est pourquoi nous estimons nécessaire de développer une action de grande ampleur des jeunes, de tous les acteurs de l'éducation, des parents et des citoyens. Nous lançons un appel pour une semaine européenne de mobilisation et d'initiatives impliquant les différents partenaires de la société du 8 au 15 mai 2005.



Journée européenne de l'éducation

Au Forum Social Européen de Londres diverses organisations syndicales et associations se sont concertées pour préparer une journée européenne d'action dans l'éducation. Le réseau du monde éducatif est quasiment le seul qui fonctionne aussi en dehors des forums. Un appel a été collectivement élaboré sur le thème "L'éducation n'est pas à vendre". Il est traduit en 6 langues : Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Grec. A ce jour une quarantaine d'organisations appartenant à 8 pays différents et acceptant le principe du pluralisme, y souscrivent à cet appel. Chaque pays choisit au cours de la semaine du 9 au 15 mai la journée qui lui convient. Des intervenants européens viendront débattre avec leurs homologues des moyens de lutter "contre la subordination de l'Education aux besoins du marché, contre la précarisation des personnels travaillant à l'Ecole, contre l'appauvrissement et la dilution des programmes qui privent la majorité du plein accès à la culture".

Au niveau européen un logo et un poster sont élaborés et une conférence de presse annoncera l'événement. Au niveau français, il sera décliné sous la forme des 6 heures pour l'éducation, le samedi 14 Mai de 14 H 30 à 20 H 30 à l'annexe Cuvier de Jussieu. Y participent la FSU (SNES, SNEP, SNESup, SNUIPP), la FEREC-CGT, l'UNEF, ATTAC, la Ligue de l'Enseignement, les CEMEA, le GFEN, l'Icem Pédagogie Freinet, etc. (cette liste est évidemment ouverte). Débats, animations et buffet se succéderont. Trois ateliers se tiendront d'abord sur les politiques européennes en matière d'éducation (Stratégie de Lisbonne, AGCS, multiculturalisme, politique éducative européenne et contenus d'enseignement). Suivra une plénière sur le droit à l'éducation, consacrée à des propositions alternatives. Nous attendons 500 personnes. Nous pouvons faire de cette initiative un moment d'échange constructif au niveau national entre or-



ganisations et associations très diverses.

Cette journée sera également l'occasion d'établir les liens entre Réforme Fillon et politiques européennes, de faire connaître aux autres pays européens quelles formes spécifiques revêt l'attaque contre les services publics en France et de mutualiser nos expériences.

Ainsi se construit progressivement une société civile européenne dont les initiatives peuvent aider à l'émergence d'une autre Europe, en complémentarité avec les actions lancées dans le cadre des structures syndicales européennes déjà existantes.



Marche Mondiale des femmes 2005

La Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté a lancé, après la réussite de celle de l'an 2000, une nouvelle Marche pour 2005. Elle a commencé le 8 mars avec le lancement officiel à Buenos Aires et dans de nombreuses villes du monde (dont la France dans 8 villes dont Paris). Elle se clôturera le 17 octobre, journée mondiale contre la pauvreté à Ouagadougou au Burkina Faso.

Entre ses deux dates, elle prendra la forme d'une marche à relais qui passera dans 53 pays et territoires des 5 continents.

Cette Marche à relais s'appuie sur deux "outils" : la Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité et la "Courtepointe de la Solidarité mondiale"

et un événement de clôture : l'heure de solidarité féministe.

-La Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité : après une année de débats et d'amendements entre 50 coordinations nationales, elle a été adoptée en présence de 35 pays à Kigali au Rwanda en décembre 2004. Elle comprend 31 affirmations qui décrivent les principes essentiels de base pour construire ce monde.

- La Courtepointe de la Solidarité Mondiale : Lors du passage de relais de la Charte chaque pays marquera son identité ou illustrera une revendication ou son idée d'un autre monde sur un carré de tissu qui, s'ajoutant les uns aux autres, formera un patchwork mondial qui imagera la Charte mondiale des femmes dans toute sa diversité.

- L'heure de solidarité féministe : le 17 octobre 2005, de 12h à 13h, par des actions partout dans le monde, présentes sur tous

les fuseaux horaires, sur les traces du soleil, nous montrerons notre solidarité féministe mondiale et notre détermination à concrétiser nos rêves de bâtir un monde d'égalité.

L'INITIATIVE EUROPÉENNE À BRUXELLES

LA Coordination Européenne de la Marche a décidé que le relais européen se tiendrait à Marseille les 28 et 29 mai. (dépliant d'appel ci-joint). En 2005, elle avait eu lieu à Bruxelles et nous avons réuni 35 000 personnes pour la première manifestation féministe européenne. En 2000, la marche mondiale des femmes avait eu lieu à Bruxelles. La FSU avait contribué à sa réussite. Cette année encore la marche mondiale compte sur nous. Des forums sont organisés sur des sujets d'actualités, une grande manifestation dans les rues de Marseille est organisée. Des participantEs venuEs de différents pays d'Europe seront présentEs. Des transports pourront être organisés, ainsi qu'un hébergement militant. Des autorisations d'absences seront délivrées pour la samedi matin. Le retour sur Paris est possible avant la fermeture des bureaux de vote, référendum oblige. Si vous avez besoin de donner procuration, ou de toutes autres informations, vous pouvez consulter le site de la marche mondiale.

<http://www.marchemondiale.org>

Secteur droits des femmes

PDF

pdf

Élections professionnelles

SNU-ANPE (TEFI) Les élections professionnelles nationales et régionales viennent d'être dépouillées à l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Les résultats étaient particulièrement attendus suite à l'instauration en force d'un nouveau statut du personnel et à l'adoption du plan Borloo.

Un énorme brassage sociologique a été produit avec la création de nouvelles stratifications dans le personnel.

Le SNU ANPE(TEFI) FSU confirme après les élections dernières de 2002 sa place de **1ère organisation syndicale nationale du personnel de l'ANPE en progressant de 1.80%** (scrutin du Comité Consultatif Paritaire National – élection sur sigle). Le SNU ANPE (FSU) recueille 4577 voix ce qui représente **30.44%** des suffrages exprimés.

Il est à noter que le taux de participation s'est nettement amélioré avec **72.25 %** (62.90% en 2002).

Le SNU est la première organisation dans 15 régions : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Pays de Loire, Basse Normandie, Île de France, Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes et Réunion.

La CDMT ANPE avec laquelle nous avons une convention, a remporté les élections à la Martinique.

Le SNU est la deuxième organisation dans 4 régions : Picardie, Haute Normandie, Poitou-Charentes et Centre.

Au niveau national :

- ♦ pour le personnel de niveau I-I Bis (Technicien Appui-Gestion et Conseiller à l'Emploi Adjoint) nous progressons de + 0.65%
- ♦ pour le personnel de niveau II (Technicien Supérieur Appui-Gestion et Conseiller à l'Emploi) la progression est de + 3.95% (2374 voix)
- ♦ pour le personnel de niveau III (Cadre Appui-Gestion

et Conseiller Référent) le SNU recueille 893 voix (+ 4.42%)

- ♦ pour le niveau IVa (1ère élection dans cette Commission Paritaire) le SNU a 457 voix soit 23.15% des suffrages exprimés.

Dans l'encadrement au niveau national, nous reculons avec un tassement des suffrages en Commission Paritaire Nationale 5 : 14.44% (-3.22%) et en Commission Paritaire 6 : 14.38% (-2.26%). Nous perdons un siège en CPN 5.

En Commission Paritaire Nationale Spécifique (personnel d'entretien) venant d'être créée, le SNU est en tête avec 52.78% des suffrages.

Au Comité Consultatif Paritaire National :

FO est la 2ème organisation	2531 voix	16.83 % (-1.76%)
CGT est la 3ème	2528 voix	16.81 % (+2.60%)
CGC est 4ème	2014 voix	13.39% (+0.55%)
SNAP CFTC est 5ème	1538 voix	10.23% (-1.15%)
CFDT est 6ème	1340 voix	8.91% (- 3.39%)
UNSA est 7ème	510 voix	3.39% (+1.12%)

SUD n'a pas été reconnu représentatif nationalement mais a présenté des listes dans 6 régions.

Ce syndicat, déjà présent dans 6 régions en 2002, recule dans 4 régions.

Il est à noter que les 3 organisations syndicales (CFDT, CGC et UNSA) qui avaient signé le statut du personnel voient leur influence globale baisser passant à 25.69%.

Nous remercions tous les électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Nous ferons tout dans l'activité quotidienne, la défense individuelle et collective et dans une attitude acharnée de défense du Service Public de l'Emploi, pour être à la hauteur dans ce nouveau mandat.

Paris le 04 Février 2005.

SNE Le Syndicat National de l'Environnement-FSU reste la première organisation syndicale du ministère avec plus de 36 %

des voix au CTPM. Il obtient 6 sièges sur 15.

Le taux de participation dépasse les 75 %.

Dans la suite de sa désaffiliation et de son affiliation à la FSU en décembre 2003, après la quasi-totalité de ses militants et une immense majorité de ses adhérents, nous pouvons constater avec satisfaction que 80 % de nos électeurs confirment la justesse de ce choix.

Voici le résultat pour l'ensemble des organisations syndicales au CTPM du 22 mars 2005:

SNE-FSU	CGT	UNSA	CFDT	FO	GCC	CFTC
36,3 %	19,3 %	16,5 %	10,9 %	10,3 %	4,6 %	2,1 %
6 sièges	3 sièges	3 sièges	2 sièges	1 siège	0	0

JEUNESSE et SPORTS Les syndicats FSU (SNEP et EPA) présentaient des listes dans les corps pédagogiques : -Professeurs de Sports (liste SNEP/EPA avec pour la CLN des candidats SNEP et pour la HCL un

panachage EPA/SNEP) -Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse (liste EPA) -Conseillers Techniques Pédagogiques Supérieurs (liste EPA/SNEP) -Chargé d'Education Populaire et de Jeunesse et Contractuels (listes EPA) . L'UNSA comme la FSU s'est présentée dans tous les corps et grades. Le SGEN-CFDT était présent chez les CEPJ et FO chez les PS, ces deux organisations n'ont pas obtenu de sièges.

Dans le collège électoral relativement stable des CEPJ où l'UNSA était jusqu'ici majoritaire, la liste EPA/FSU obtient 46.73% des voix, elle enregistre une progression de près de 9 pts et devient la première organisation. L'audience de EPA/FSU est en augmentation chez les collègues récemment recrutés. Le SEP-UNSA avec 42,21% enregistre une progression de voix du fait des transferts du SGEN. La répartition en nombre de sièges reste inchangée soit 2 et 2. Dans les deux collèges en voie d'extinction CHEPJ et Contractuels (respectivement 43 et 20 inscrits) le nombre de sièges est également réparti entre la FSU et L'UNSA.

Dans le collège électoral en progression des Professeurs de Sports le SNAPS-UNSA et la liste FSU (SNEP-EPA) perdent

des électeurs : - 75 pour le SNAPS et - 58 pour la FSU. La liste FSU recueille 21,33 %, l'UNSA 76,43%. Plus que la progression du SNAPS-UNSA c'est le tassement de la FSU qui est remarquable. La participation électorale est moins bonne que dans le secteur jeunesse/éducation populaire. Elle révèle un fléchissement de l'audience syndicale dans la profession. Sur les 5 sièges à pourvoir la FSU en obtient un, les candidats du SNEP siègeront en CLN.

Le tout récent corps des CTPS est composé de 50 collègues jeunesse/éducation populaire et de 198 collègues du secteur sports ayant pour la moitié d'entre eux des missions nationales. Dans le collège « sports » le poids du SNAPS est énorme, celui du SNEP est faible quant à celui d'EPA il est symbolique sans être nul. Dans le collège « JEP », si le SEP-UNSA est très

représenté, EPA est significatif. On s'attendait à un raz-de-marée UNSA or la FSU s'en tire plutôt très bien en réussissant à obtenir l'un des deux sièges à pourvoir. La participation atteint 78% dans le collège JEP et 60,10% dans le collège sports. Apparemment les voix du collège Jeunesse Education Populaire permettent à la FSU d'obtenir son siège.

Si la FSU opère une percée significative dans le secteur Jeunesse Education Populaire avec 47% sur la totalité des voies exprimées dans ce secteur, l'UNSA reste majoritaire au sein de Jeunesse et Sports, où elle aussi très fortement représentée chez les personnels administratifs et les personnels d'inspection.

E.Montanant

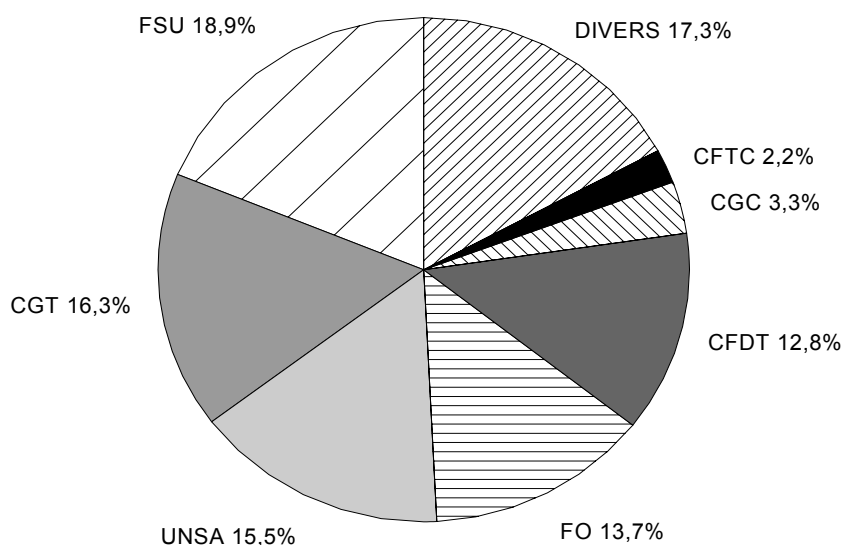
Fonctions publiques

Élections aux Commissions administratives paritaires centrales Période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004

Participation électorale			
Inscrits	Votants	Pourcentage	Suffrages exprimés
2 022 863	1 479 191	73,12	1 410 189

Par fédération syndicale									
	FSU	CGT	UNSA	FO	CFDT	CGC	CFTC	DIVERS	Total
Nombre d'élec- teurs	267102	230495	218755	193151	179868	46683	30702	243433	1410189
Pourcentage	18,94%	16,35%	15,51%	13,70%	12,75%	3,31%	2,18%	17,26%	100%

Pourcentage par fédération syndicale



Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 3942 D 73 S—Dépôt Légal: Décembre 2004—Prix: 0.4€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr